Report of the Chief Electoral Officer of Canada

Following the
May 15, 2000
By-election held in
St. John's West

Elections Canada

Canadian Cataloguing in Publication Data

Elections Canada
Report of the Chief Electoral Officer of Canada following the May 15, 2000 by-election held in St. John's West

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Rapport du directeur général des élections du Canada sur l'élection partielle tenue le 15 mai 2000 dans St. John's-Ouest.
ISBN 0-662-65074-3
Cat. No. SE1-2/2000

1. Canada. Parliament—Elections, 2000.
2. Election—Newfoundland—St. John's West.
I. Title.
II. Title: Rapport du directeur général des élections du Canada sur l'élection partielle tenue le 15 mai 2000 dans St. John's-Ouest.

JL193.C32 2000 324.971 C00-980313-0E

© Chief Electoral Officer of Canada 2000

Catalogue No. SE1-2/2000
ISBN 0-662-65074-3

ALL RIGHTS RESERVED

PRINTED IN CANADA

For enquiries, please contact:

Public Enquiries Unit
Elections Canada
257 Slater Street
Ottawa, Ontario
K1A 0M6
Tel.: 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)
Fax: (613) 954-8584
TTY: 1 800 361-8935
Web site: http://www.elections.ca

The Chief Electoral Officer • Le directeur général des élections

July 21, 2000

The Honourable Gilbert Parent
Speaker of the House of Commons
Centre Block, House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Speaker:

I have the honour to submit this report, which covers the administration of the federal by-election held in the electoral district of St. John's West on May 15, 2000, and the administration of my Office since the publication of the previous report. This report is submitted in accordance with subsection 195(1) of the *Canada Elections Act*, R.S.C., c. E-2, within sixty days after the by-election writ was returned.

According to subsection 195(3) of the Act, this report shall forthwith be submitted by the Speaker to the House of Commons.

Summary information has been included on the results of the by-election, together with an account of the events. The official voting results will be published and made available on Elections Canada's Web site (http://www.elections.ca) by the end of December 2000.

Yours truly,

Jean-Pierre Kingsley

257 Slater Street/257, rue Slater, Ottawa, Canada K1A 0M6 • (613) 993-2975 Fax/Télécopieur: (613) 993-5380

101-06074/

Table of contents

Foreword 1

Elections Canada's activities since the previous report 3

Follow-up to the November 15, 1999, by-elections in Hull–Aylmer, Mount Royal, Saskatoon–Rosetown–Biggar and York West 3

Legislative issues 3

The National Register of Electors 4

Information technology: Maintaining election readiness 5

Improving registration 6

Relations with Parliament and registered political parties 6

Allocation of political broadcasting time 7

New publications 7

International activities 8

Disposition of offences under the *Canada Elections Act* 9

The by-election in St. John's West 10

Communicating with electors 11

Communicating with candidates, official agents and auditors 12

Revising the lists of electors 12

Voting in the by-election 13

The candidates and by-election results 15

Special permission 15

Commissioner's report 16

Conclusion 16

Foreword

This report to the Speaker of the House of Commons describes the federal by-election held in the electoral district of St. John's West, Newfoundland, on May 15, 2000, and the administration of my Office since the publication of the previous report.

I conclude in my report that the by-election proceeded efficiently and successfully, and in accordance with our plans. Communications, revision and voting were all conducted without untoward incidents. Once again, a by-election has yielded a substantially smaller voter turnout than in the last general election in the electoral district – 44.3 percent, compared to 60.4 percent in St. John's West in the 1997 general election (the national turnout at that general election was 67 percent, the lowest since 1925).

The process of electoral reform has continued to be a major preoccupation since the previous by-elections on November 15, 1999. The Canadian electoral system has become known as a model of electoral democracy around the world. Over the years we have sought to put in place an electoral system that is modern, accessible, transparent, and efficient – one that ensures that the electorate can freely choose its elected leaders. A commitment to the improvement of electoral legislation has been one of the principal means for achieving these ends.

A Bill intended to replace the existing *Canada Elections Act* (first tabled on June 7, 1999, and reintroduced as Bill C-2 on October 14, 1999) received royal assent on May 31, 2000. The new *Canada Elections Act* will come into force on December 1, 2000, unless I publish a notice in the *Canada Gazette* before that date stating that the necessary preparations for bringing the new Act into operation have been made, and that the new Act is now in force.

As we pursue our goal of a modern and efficient electoral system, we have been able to take advantage of technological developments to introduce improvements such as the National Register of Electors. The Register was used to produce the preliminary electoral list for the by-election; 5 311 revisions were made to that list, amounting to 7.6 percent of the 70 023 electors on the preliminary list. This relatively low percentage is an indication of the quality of the information in the Register.

We are pleased, too, at the high proportion of Canadians who are actively consenting to the transfer of their information from federal sources to maintain the Register, although the low response rate from young Canadians who have turned 18 is disappointing. Elsewhere in my report I discuss positive developments in our information-sharing agreements with our partners, information technology, publications and international activities.

Undoubtedly, as society and technology evolve, needs for additional legislative reform and further technological improvements will continue to emerge. In Canada, we have come to view electoral reform as an evolving and constant task: one undertaken by Parliament, on behalf of the Canadian people, in the knowledge that the results are fundamental to strengthening and upholding our democratic process. It is a privilege for me to serve Parliament and the Canadian people in this endeavour.

Jean-Pierre Kingsley

Elections Canada's activities since the previous report

Follow-up to the November 15, 1999, by-elections in Hull–Aylmer, Mount Royal, Saskatoon–Rosetown–Biggar and York West

Candidates' election expenses

Under the *Canada Elections Act*, candidates are required to file an election expenses return within four months of election day. Elections Canada is now reviewing financial returns from the 25 candidates who ran for office in the November 1999 by-elections in Hull–Aylmer, Mount Royal, Saskatoon–Rosetown–Biggar and York West, to ensure compliance with the Act and to determine the amount of reimbursement owed to candidates who qualified.

Legislative issues

Amendments to electoral legislation

The last report discussed the background to Bill C-2, *An Act respecting the election of members to the House of Commons, repealing other Acts relating to elections and making consequential amendments to other Acts.*

The Bill received royal assent on May 31, 2000. The new *Canada Elections Act* will come into force on December 1, 2000, unless the Chief Electoral Officer publishes a notice in the *Canada Gazette* before that date stating that the necessary preparations for bringing the new Act into operation have been made, and that the new Act is now in force. In that case, the new Act would come into force on the date on which the notice was published. Until then, the current *Canada Elections Act* will continue to apply.

The new Act takes into account several recommendations made by the Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing in 1992, by the Chief Electoral Officer of Canada in reports to Parliament in 1996 and 1997, and by the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs in a report tabled in 1998. It also addresses decisions by the Alberta Court of Appeal (*Somerville*, 1996), the Supreme Court of Canada (*Thomson Newspapers*, 1998 and *Libman*, 1997), and the Ontario Court (General Division) (*Figueroa*, 1999). The new measures build on significant earlier amendments to the *Canada Elections Act* in 1992, 1993 and 1996.

The key changes are as follows.

- The *Canada Elections Act* is reorganized and clarified to make it easier to apply.
- Outdated statutes such as the *Dominion Controverted Elections Act*, the *Corrupt Practices Inquiries Act* and the *Disfranchising Act* are repealed.
- Election advertising by third parties is regulated. Third parties are groups or persons other than candidates, registered parties or electoral district associations of registered parties.
- The publication or broadcasting of election advertising and new election opinion surveys is prohibited on election day, until the closing of all polling stations in the electoral district. The first media outlet to release the results of an election opinion survey, and any other outlet broadcasting or publishing them during the next 24 hours, must provide information about the survey methodology.
- Disclosure of financial information by registered parties is subject to more rigorous reporting requirements.
- The Commissioner of Canada Elections is empowered to enter into compliance agreements and to seek injunctions during an election campaign to require compliance with the Act.
- The new Act provides for other administrative changes to improve the accessibility of our electoral system.

For complete information about the new *Canada Elections Act*, see the Elections Canada Web site at www.elections.ca.

Recent court decisions

In the case of *Figueroa* v. *Canada (Attorney General)*, the constitutionality of certain provisions relating to registered political parties is at issue. The Ontario Court (General Division) held in March 1999 that political parties would need to nominate only two candidates to become registered, rather than the 50 indicated in the current Act; that parties fulfilling the requirement to field two candidates would be entitled to have their names shown on the ballot; that the assets of a party that failed to endorse 50 candidates would not be automatically liquidated; and that a candidate no longer had to obtain at least 15 percent of the vote to be eligible for a refund of the entire $1 000 nomination deposit.

The federal Attorney General appealed this ruling to the Ontario Court of Appeal, limiting the appeal to two issues: the number of candidates required for registration and the party name on the ballot. The court heard the appeal on March 2 and 3, 2000, and has reserved judgment.

The Chief Electoral Officer intervened in this appeal as a friend of the Court. He specifically asked the Court of Appeal to indicate how its judgment would apply to many other provisions of the *Canada Elections Act* that deal with registered parties.

The new *Canada Elections Act*, once it comes into force, no longer makes reimbursement of the candidates' deposits dependent on receiving a percentage of the vote, and parties' assets will no longer be automatically liquidated.

The National Register of Electors

Maintaining the National Register of Electors

Between general elections, the National Register of Electors is kept as up-to-date and accurate as possible, so that it is ready at any time to generate reliable preliminary lists of electors for federal general elections, referendums and by-elections, such as that called in St. John's West.

The Register is continually updated with data from the Canada Customs and Revenue Agency, Citizenship and Immigration Canada, and provincial and territorial motor vehicle and vital statistics registrars, and from electoral agencies in British Columbia and Quebec, where there are permanent lists of electors. Electoral lists from provincial and territorial elections are also used to update the Register. Agreements are in place or in negotiation for access to those lists from every province and territory.

The *Canada Elections Act* stipulates that active consent is required from individuals for the transfer of their information from federal sources to maintain the National Register of Electors. For the 1999 tax year, 85 percent of tax filers (as of May 2000) have consented to the transfer of their information to update the Register. Similarly, 86 percent of new Canadians have consented to be added to the Register.

During its regular Register maintenance activities in March and April 2000, Elections Canada once again conducted a mailing to individuals who turned 18 to confirm their citizenship and to ask their consent to be added to the National Register of Electors. They were identified using Canada Customs and Revenue Agency or driver's licence information.

This second outreach initiative targeted 392 000 18-year-olds. The group consisted of 248 000 individuals who turned 18 between January 1, 1999, and December 31, 1999, and 144 000 individuals in Ontario, Newfoundland, the Northwest Territories and Nunavut, who were not part of the initial mailing in spring 1999 because of recent or impending provincial or territorial elections. The mailing did not include individuals residing in Quebec, since the Directeur général des élections du Québec automatically adds new 18-year-olds to the information it provides to Elections Canada to update the Register. The preliminary response rate to date, a disappointingly low 24 percent, is consistent with the 1999 results.

As part of the outreach initiative, a pilot mailing of 27 000 reminder postcards took place in April 2000. They were posted to 18-year-olds in Vancouver, Winnipeg and Halifax who had already been sent the

request for consent and confirmation of citizenship, encouraging them to complete the form and return it to Elections Canada. In summer 2000, Elections Canada will undertake a qualitative and quantitative review of the initiatives to date, including the reminder postcard mailing.

Sharing National Register of Electors data

Data-sharing partnerships are a priority for Elections Canada. They help to ensure that the National Register of Electors is of consistently high quality, both during and between elections. Revised lists of electors from other jurisdictions can be used to augment the standard Register update sources, further enhancing Register quality.

Since the last report, three new partnerships have been formalized. A five-year sharing agreement was signed with the Chief Electoral Officer of Newfoundland and Labrador, under which Elections Canada provided National Register data to establish and maintain the provincial register. An agreement was signed with the Ontario Property Assessment Corporation, the agency responsible for establishing preliminary lists of electors for the Ontario municipal elections to be held in November 2000. The corporation conducted a study matching the National Register of Electors to the Property Assessment database and, based on the success of the study, signed the formal agreement on December 8, 1999. Under the terms of the agreement, the corporation received an extract from the Register to compare with its database; the match rate was over 50 percent and the corporation was able to avoid the cost of a mail-out enumeration of over two million households in Ontario. Through an open-ended agreement signed with the city of Winnipeg, the city will use National Register data for all future municipal elections. Under all of these agreements, Elections Canada will receive revised electoral data in return, to update the National Register.

Each agreement includes mandatory security measures. Electoral data is personal information that is protected by the *Canada Elections Act* and the *Privacy Act*. Under the *Canada Elections Act*, the information may be used for electoral purposes only.

The second meeting of the Advisory Committee to the National Register of Electors was held on April 19, 2000. The committee provides an opportunity for data suppliers and users to exchange information on new data-sharing projects. Topics discussed at the meeting included data-transfer security and address-management issues.

Information technology: Maintaining election readiness

The Year 2000 transition

Elections Canada's planning for the Year 2000 computer problem began in 1997, and it paid off on the night of December 31, 1999 – January 1, 2000. Overall, the transition process went smoothly: only a few minor incidents were reported, and were dealt with immediately.

A transition plan dealt with the periods before, during and after the midnight rollover period, covering the essential resources, monitoring and a schedule of events for which special actions were required. Staff was on call and on site throughout the period. Activities for the transition were co-ordinated by the Year 2000 Transition Co-ordinator, working with a special Crisis Response Team, the Executive Committee, the Year 2000 Project Director and other senior staff.

Registration in electoral districts: New software is put to the test

Elections Canada is currently replacing the Elections Canada Automated Production of Lists of Electors (ECAPLE) system with the REVISE system. The new system improves the preparation of electoral lists using data from the National Register of Electors, and will be able to handle changes resulting from the recent amendments to the *Canada Elections Act*.

Used for the first time in the St. John's West by-election for revising the lists of electors, the system met Elections Canada's expectations; it is now being adopted and tested for the more demanding requirements of a general election.

New computer network and equipment for returning officers and headquarters

The REVISE registration system uses a computer network consisting of individual local area networks for each returning office. IBM was the successful bidder for a four-year contract to provide the new computer hardware, software, service and support needed by the returning officers and Elections Canada to run federal electoral events, including some 3 500 personal computers, 602 printers and 301 servers.

Improving registration

The agency has begun a review of registration procedures to identify potential improvements. Included in the review are the procedures for registering new electors, for electors correcting their personal information on the electoral lists, for targeting new housing developments and high-mobility areas to encourage new electors to register, and for sending information to electors about the registration process. Improvements found to be advisable will be made in time for the next general election.

Since the last report, we have asked returning officers to consult the local associations of political parties that presented candidates in 1997. This consultation had two purposes: to set up polling divisions and polling sites, and to discuss targeted revision. We had first written to all political parties asking for the name of a contact for each electoral district, and a meeting took place when a party provided a contact. We required agreement from the parties on locations in the electoral district where door-to-door visits would be conducted to confirm voter registration, and to register any electors not yet listed. These locations include new residential areas and other areas where the population is thought to be very mobile. Since areas where people move often are not strictly defined, we wanted the parties to agree on the target neighbourhoods identified by the returning officer.

The Tariff of Fees now provides for the creation of the new position of liaison officer. An electoral district with an Aboriginal population (on or off reserve) of at least 10 percent of electors, or an ethnocultural population of at least 10 percent, will have a liaison officer to ensure that the needs of these groups are met. We expect that 129 electoral districts will be affected. We will also ask the officers to deal with associations for the homeless, to make it easier for homeless electors to vote.

Relations with Parliament and registered political parties

Appearance of the Chief Electoral Officer before House of Commons and Senate committees

On March 31, 2000, the Chief Electoral Officer appeared before the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs to inform the members about new electoral maps planned for the next election. The maps will include features identified in a user survey of returning officers and political parties. They will show up-to-date road names and features, municipal names and boundaries, and electoral administrative boundaries. They will also show lots and concessions in Ontario, and townships and ranges in the Prairie provinces. Elections Canada will increase the number of maps produced, for greater detail and legibility. The database used to produce the maps was developed in partnership with Statistics Canada.

The Chief Electoral Officer appeared before the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on April 12, 2000, during the committee's consideration of Bill C-2, the new *Canada Elections Act*. During his appearance before the committee, he emphasized what he considers to be the most important aspect of the Bill: extending spending limits and financial disclosure requirements to third parties – that is, groups and individuals who advertise during an election campaign, but who are not candidates, electoral district associations

or registered political parties. He also took the opportunity to express his support for measures in the Bill aimed at furthering the principles of transparency and the right of the public to know who is influencing the electoral debate.

The full text of the statement made by the Chief Electoral Officer at his appearance before the committee, and all his other public statements, are available on the Elections Canada Web site at www.elections.ca.

Advisory Committee of Registered Political Parties

Since the previous report, the Advisory Committee of Registered Political Parties has met twice. The December 3, 1999, meeting gave the registered political parties an overview of new technologies at Elections Canada, such as improvements to the agency's Web site, the new elector field registration system, the election payments system, the candidates' electronic return and the election management system.

At the March 3, 2000, meeting, discussions focused on event readiness planning, new electoral geography products to be used at the next general event, and the organization of the returning office, especially the returning officers' qualifications and the newly created position of liaison officer. A liaison officer is available to all electoral districts where there is a significant Aboriginal or ethnocultural population, to help make voting as accessible as possible by aiding communications between those communities and the office of the returning officer.

Political party's name change

On March 27, 2000, the Reform Party of Canada presented the Chief Electoral Officer with a three-part request: to change the party's registered name from "Reform Party of Canada" to "Canadian Reform Conservative Alliance", to change the short form of the name from "Reform" to "Canadian Alliance", and to change the party's logo. He received and studied submissions from the Reform Party of Canada, the Progressive Conservative Party of Canada, the Canadian Action Party and the Rest of Canada Party, and several letters and e-mails from the public.

On April 2, the Chief Electoral Officer announced his decision that the full name, the short form and the proposed logo do not so nearly resemble those of another party in the Elections Canada registry as to be likely to be confused with that other party, and that he accepted the proposed change in the name, short form and logo of the Reform Party of Canada, in accordance with the *Canada Elections Act*. The Reform Party of Canada is now registered as the Canadian Reform Conservative Alliance, retroactive to March 27, 2000, when the Chief Electoral Officer received the application. In French, the new full name is *l'Alliance réformiste conservatrice canadienne*, and the short form is *Alliance Canadienne*. The Elections Canada Web site has a section showing the names and logos of all registered federal political parties.

On May 2, 2000, the Progressive Conservative Party of Canada filed an application asking the Federal Court to review the Chief Electoral Officer's decision. As of June 2000, the court has not yet set a date for hearing the application.

Allocation of political broadcasting time

The most recent allocation of political broadcasting time was issued on December 22, 1999. Under the *Canada Elections Act*, another allocation will have to be made during 2000. The rules for allocating broadcasting time do not apply to by-elections. For the 1999 allocation, see the Elections Canada Web site.

New publications

Compendium of Election Administration in Canada

Elections Canada released the 1999 *Compendium of Election Administration in Canada* on its Web site. A comparative analysis of federal, provincial and territorial electoral legislation, the Compendium deals with such aspects of election administration as redistribution, registering electors, voting, nominating

and registering candidates, political parties, local associations and third parties, and election financing. The Compendium is prepared annually for the Conference of Canadian Election Officials, and was last updated for the Conference that took place in June 1999. It is available on-line in PDF and HTML formats.

The ACE Project

Elections Canada has completed its undertaking to co-ordinate the French translation of the first-ever electronic encyclopedia of elections, a major compilation of analytical and comparative texts and good-practice examples for organizing, supporting and studying free and fair elections. The Administration and Cost of Elections (ACE) Project, is an initiative of the International Institute for Democracy and Electoral Assistance, the International Foundation for Election Systems, and the United Nations Department of Economic and Social Affairs. The agency has posted the French version 0.1 on the World Wide Web at www.aceproject.org.

International activities

Elections Canada received a delegate from Slovakia in November 1999. The purpose of the visit was to learn more about the eligibility of voters, advance polling, the organization and appointments of riding and poll officials, registration of contributors, the appeals systems and recounts, by-elections, postponements, campaigning restrictions, duties of the Chief Electoral Officer and his officials and appointees, and transparency and good governance.

In December 1999, Elections Canada received a delegate from the Ralph Bunche Institute on the United Nations, who was seeking information on international activities that might help Japan conduct a program of international electoral assistance.

In January 2000, Mr. Mikhail Khvostov, Ambassador of Belarus in Canada, and Second Secretary and Vice-Consul Pavel Shidlovsky met Ron Gould, Assistant Chief Electoral Officer of Canada, International Services, to discuss the electoral needs of Belarus.

Elections Canada received a delegation from the Public Office Commission of Ireland in February 2000, to look at Canadian election financing, electoral law and electoral reform.

In March 2000, Elections Canada received a delegation from Mexico to discuss the forthcoming July 2000 federal elections in Mexico. The delegation consisted of Messrs. José Woldenberg Karakowsky, President Councillor; Manuel Carrillo, Chief of Staff, International Affairs; Victor Avilés, Head of the Press Office; and Ms. Lourdes Gonzalez, Director of International Links and Political Affairs.

Elections Canada also received a delegation of three journalists from Ethiopia in February.

In April we received Professor Karel Vasak, advisor to the Tricontinental Institute of Parliamentary Democracy and Human Rights, and former legal advisor to the Secretary General of UNESCO. The purpose of his visit was to discuss preparatory work concerning electoral activities under the auspices of La Francophonie.

In April and May 2000, Elections Canada provided Canadian support by sending three consultants to the West Bank and Gaza Strip for the Palestinian Electoral Project.

In February, April and May 2000, Mr. Kingsley met with Boutros Boutros-Ghali, Secretary General of La Francophonie, in Paris. During his visits he took part in seminars preparing for the forthcoming Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

At the request of the Canadian International Development Agency, Elections Canada provided six Canadian experts to the International Organization for Migration to work on the Out-of-Area Registration project in Kosovo.

Disposition of offences under the *Canada Elections Act*

On November 23, 1999, Mr. Randy Wells, candidate in the electoral district of Humber–St. Barbe–Baie Verte, Newfoundland, pleaded guilty to failing to transmit or cause to be transmitted to the returning officer a declaration respecting the candidate's election expenses, within four months of the June 2, 1997, general election, contrary to subsection 236(2) of the *Canada Elections Act*. Mr. Wells was fined $200, to be paid within a period of 60 days. Since this offence constitutes an illegal practice, Mr. Wells loses his right to vote or to be a candidate, or to hold an office where appointment is made by the Crown or Governor in Council, for five consecutive years.

On November 23, 1999, Mr. Brian John Sheppard, official agent in the electoral district of Humber–St. Barbe–Baie Verte, Newfoundland, pleaded guilty to failing to transmit to the returning officer the auditor's report and a candidate's return respecting election expenses within four months of the June 2, 1997, general election, contrary to subsection 236(2) of the *Canada Elections Act*. Mr. Sheppard was granted a conditional discharge with a nine-month probation period. Since this offence constitutes an illegal practice, Mr. Sheppard loses his right to vote or to be a candidate, or to hold an office where appointment is made by the Crown or Governor in Council, for five consecutive years.

Information on all convictions arising from the October 1992 referendum and the October 1993 and June 1997 general elections can be found in the Sentencing Digest on the Elections Canada Web site.

The by-election in St. John's West

On January 31, 2000, Mr. Charlie Power, Progressive Conservative Party Member of Parliament for St. John's West, resigned his seat in the House of Commons.

On April 9, 2000, the Governor in Council announced that a by-election to fill the vacancy in the electoral district of St. John's West would be held on May 15, 2000. Following this announcement, the Chief Electoral Officer issued a writ to the returning officer of the electoral district, directing him to conduct a by-election. Table 1 provides an overview of the important milestones during the period from the issue of the writ to its return.

Table 1

Key dates for the May 15, 2000, by-election in St. John's West

Date	Election calendar day	Event
April 9	Day 36	Issue of the writ; preparations made to open the office of the returning officer
April 9 to 15	Days 36 to 30 (midnight)	Advertising blackout period for political parties
April 12	Day 33	Revision of lists of electors begins
April 12	Day 33	Proclamation published: candidates may file nominations
April 19 and 20	Days 26 and 25	Notices of Confirmation of Registration mailed to all registered electors
April 24	Day 21 (2:00 p.m.)	Nominations of candidates close
April 25	Day 20	Targeted revision begins
May 4	Day 11	Revised lists of electors distributed
May 5, 6 and 8	Days 10, 9 and 7	Advance polls
May 9	Day 6 (6:00 p.m.)	Revision and special ballot registration end
May 12	Day 3	Official lists of electors distributed
May 14 and 15	Days 1 and 0	Advertising blackout period for political parties
May 15	Day 0	Election day
May 16	Day –1	Official addition
May 23	Day –8	Writ returned

Communicating with electors

An important part of Elections Canada's task in the by-election, as in all electoral events, was to generate awareness of the by-election and the key dates in the election period among the general public, political parties, candidates, and the media.

The principal means of communicating with the general public was the householder, a pamphlet distributed to all households within days of the issue of the writ. The householder provided the name and phone number of the returning officer, information about the National Register of Electors, and details of how to have names added to, or corrected on, the lists of electors. It also gave information on deadlines for voting by special ballot and the return of special ballots, key dates for advance polls, procedures for registering and voting on election day, and the residence requirements for voting in a by-election. The pamphlet alerted electors that they would receive a notice of Confirmation of Registration shortly, and stressed the importance of keeping the notice until election day.

The notices were addressed individually to electors whose names appeared on the preliminary lists of electors. Arriving immediately after the householder, they provided details of where and when electors could vote, including several alternatives that Elections Canada provides for electors unable to go to their polling stations on election day.

All public information was produced in both official languages. Census data revealed no ethnocultural or Aboriginal communities whose numbers would warrant translating information into other languages. Key information was made available on request in alternative formats, including Braille, large print, and audio-cassette.

During the November 15, 1999, by-election in Saskatoon–Rosetown–Biggar, Elections Canada tested the effectiveness of using radio advertising to announce the arrival of the householder. As a result of the success of the test, radio advertising was used again in the St. John's West by-election. Radio ads were also aired on election day to remind electors of their right to register and to vote, giving the telephone number of the returning officer for those who needed further information.

A print advertisement was run in daily and community newspapers in the final days of the election period to remind electors that their polling station location was printed on their notice of Confirmation of Registration, and that they could register to vote at the polls. The advertisement was based on the approach used at the last general election.

Elections Canada worked closely with local media to ensure that electors had the necessary information. It distributed a media information kit with the launch news release, an electoral district profile, and a calendar of key dates. The kit also included background information on several topics, ranging from the electoral process and the role of Elections Canada to the Special Voting Rules, the National Register of Electors, and election expenses and contributions guidelines for candidates and parties.

Over the course of the 36-day campaign, Elections Canada issued ten news releases highlighting key dates, election day reminders, and clarification of what the media could and could not report on the weekend preceding election day.

A special by-election section was posted on Elections Canada's Web site. The section included the list of official candidates, the electoral district map, the address and telephone number of the returning office, and general information on the voting process and voting by special ballot. On election night, results were posted on the Web site as they became available.

Staff of the Elections Canada Enquiries Unit were available through the 1 800 INFO-VOTE telephone line and the Internet to answer questions and fill requests for publications about the electoral process.

Communicating with candidates, official agents and auditors

To help candidates, official agents and auditors understand and comply with the financing provisions of the *Canada Elections Act*, Elections Canada presented a seminar in St. John's West on April 14, 2000. An agency official offered instructions for completing the *Candidate's Return Respecting Election Expenses* and demonstrated the *Electronic Candidate's Return*.

Revising the lists of electors

For the eighth time since its establishment in 1997, data from the National Register of Electors were used to produce the preliminary lists of electors for a by-election. The returning officer for the electoral district reported 3 234 additions, 1 115 moves within the electoral district, 560 removals and 402 corrections recorded during the event on the preliminary lists of electors, including electors voting under the Special Voting Rules who were added to the lists. This represents 7.6 percent of the 70 023 electors on the preliminary lists.

Of the 5 311 revisions performed during the event, including electors voting under the Special Voting Rules, 2 061 took place during the actual revision period from April 12 to May 9. An additional 3 250 revisions were performed as a result of registrations at the polls on election day. Table 2 shows the details of the revision transactions.

Table 2

Lists of electors – revision transactions

Calendar	Revision transactions		Cumulative totals
Day 35 to Day 11	***Preliminary lists***	***70 023***	
	Additions	280	
	Corrections	233	
	Removals	481	
	Moves	338	
	Total	1 332	
	Revised lists	***69 822***	
	Additions	446	726
	Corrections	75	308
	Removals	78	559
	Moves	130	468
	Total	729	2 061
	Official lists	***70 190***	
	Additions	2 508	3 234
	Corrections	94	402
	Removals	1	560
	Moves	647	1 115
	Total	3 250	5 311
	Final lists	***72 697***	

Voting in the by-election

Voter turnout

In total, 32 210 of 72 697 registered electors cast their ballots in the by-election. For those unable to vote on election day, advance polls were held on May 5, 6 and 8. Most electors voted on election day, May 15, at one of the 214 polling stations located throughout the electoral district. All polling stations were open for 12 hours from 8:30 a.m. to 8:30 p.m., local time.

Each of the 129 voting locations provided level access. Table 3 shows the details of polling station locations and accessibility.

Voter turnout was 44.3 percent. At the 1997 general election, the voter turnout in the riding was 60.4 percent. The voter turnout is always lower at a by-election than at a general election. The national turnout at the last general election in 1997 was 67 percent, the lowest since 1925 (66.4 percent) and second-lowest since 1896 (62.9 percent, the lowest ever). During the 20th century, Canada has held 28 general elections, and the average turnout has been about 73 percent. The highest national turnout since Confederation in 1867 was 79.4 percent, in the 1958 general election.

Table 3
Polling sites

Location of polling sites

Building types	Number of sites	Percentage
Community centre	45	34.87%
Church hall	23	17.83%
Municipal or township hall	13	10.08%
Residential	13	10.08%
Educational	12	9.30%
Elderly hostel	9	6.97%
Commercial site	7	5.43%
Other	3	2.32%
Fire hall	1	0.78%
Hospital	1	0.78%
Office of the returning officer	1	0.78%
Royal Canadian Legion	1	0.78%
Total	**129**	**100%**

Types of polling stations

Ordinary	Mobile	Advance	Total
213	1	13	227

Polling station accessibility

Total number of polling stations	Accessible polling stations	Percentage
227	227	100%

As is always the case during elections or by-elections, residents of the electoral district who were unable to vote at the advance or ordinary polls, and residents travelling or temporarily residing outside Canada, could vote by mail-in ballot under the Special Voting Rules. Canadians abroad could obtain information about how to cast their ballots from the Department of Foreign Affairs and International Trade, through its diplomatic missions and consular posts. Canadian Forces electors, whether based in Canada or elsewhere, were informed of their right to vote by the Department of National Defence.

Table 4 shows the number of registrations for voting by special ballot. The three lists of electors registered under group 1 of the Special Voting Rules are separate from the lists that are revised during an event. The electors registered under group 2 of the Special Voting Rules are also entered on the revised lists of electors.

Table 4

Registrations under the Special Voting Rules

Categories of electors asking to vote under the Special Voting Rules	Number of ballots requested
Group 1[1]	
Members of the Canadian Forces	588
Incarcerated electors	0
Electors temporarily residing outside Canada	7
Group 1 subtotal	**595**
Group 2[2]	
Electors temporarily outside their electoral district	24
Electors voting in their electoral district	479
Group 2 subtotal	**503**
Total number of registrations for voting by special ballot	**1 098**

[1] The three lists of electors registered under group 1 of the Special Voting Rules are separate from the list that is revised during an event.

[2] The electors registered under group 2 of the Special Voting Rules are also entered on the revised list of electors.

Table 5

Preliminary statistics on the number of ballots cast and voter turnout

Number of electors on final lists	Ordinary polls	Advance polls	Special Voting Rules	Total votes cast	Rejected ballots	Total valid votes	Voter turnout
72 697	30 629	1 061	520	32 210	103	32 107	44.3%

The candidates and by-election results

The deadline for the nomination of candidates was 2:00 p.m. on April 24, 2000. The deadline for withdrawal or for making corrections to information on candidates' nomination papers was 5:00 p.m. that same day.

Of the 10 registered federal political parties, four chose to nominate candidates in the by-election: the Canadian Reform Conservative Alliance, the Progressive Conservative Party of Canada, the New Democratic Party and the Liberal Party of Canada. One candidate had no affiliation with a registered political party.

Once nominations closed, the list of official candidates was transmitted to Canadian diplomatic missions and consular posts by the Department of Foreign Affairs and International Trade, and to Canadian Forces bases by the Department of National Defence. The list was also posted on the Elections Canada Web site.

On election night, the Election Results System used in the electoral district was linked to Elections Canada's central computer; as votes were counted, they were transmitted to the server in Ottawa for posting on the Web site.

Progressive Conservative candidate Loyola Hearn received the most votes (see Table 6), and was elected Member of Parliament for St. John's West.

Special permission

The week before election day, the Chief Electoral Officer made a ruling under subsection 9(1) of the *Canada Elections Act*, which allows him to adapt provisions of the Act in keeping with the intent of the legislation. This case concerned subsection 126(4), which permits transfer certificates for deputy returning officers and poll clerks working at polling stations other than the one at which they may vote, if they are appointed after the advance polls. The Chief Electoral Officer extended this provision to central poll supervisors, information officers, registration officers and their assistants, and persons responsible for maintaining order. These officials would otherwise have been deprived of their right to vote, because they may not leave the polling stations where they work.

Table 6

Preliminary statistics on valid votes obtained, by candidate

Candidate	Political affiliation	Valid votes obtained	Percentage
Frank Hall	Canadian Reform Conservative Alliance	1 315	4.09%
Loyola Hearn	Progressive Conservative Party of Canada	11 392	35.48%
Greg Malone	New Democratic Party	11 036	34.37%
Anthony G. Sparrow	Liberal Party of Canada	8 032	25.01%
E. Sailor White	No Affiliation	332	1.03%
Total		**32 107**	**100%**

As is always the case during elections or by-elections, residents of the electoral district who were unable to vote at the advance or ordinary polls, and residents travelling or temporarily residing outside Canada, could vote by mail-in ballot under the Special Voting Rules. Canadians abroad could obtain information about how to cast their ballots from the Department of Foreign Affairs and International Trade, through its diplomatic missions and consular posts. Canadian Forces electors, whether based in Canada or elsewhere, were informed of their right to vote by the Department of National Defence.

Table 4 shows the number of registrations for voting by special ballot. The three lists of electors registered under group 1 of the Special Voting Rules are separate from the lists that are revised during an event. The electors registered under group 2 of the Special Voting Rules are also entered on the revised lists of electors.

Table 4

Registrations under the Special Voting Rules

Categories of electors asking to vote under the Special Voting Rules	Number of ballots requested
Group 1[1]	
Members of the Canadian Forces	588
Incarcerated electors	0
Electors temporarily residing outside Canada	7
Group 1 subtotal	**595**
Group 2[2]	
Electors temporarily outside their electoral district	24
Electors voting in their electoral district	479
Group 2 subtotal	**503**
Total number of registrations for voting by special ballot	**1 098**

[1] The three lists of electors registered under group 1 of the Special Voting Rules are separate from the list that is revised during an event.

[2] The electors registered under group 2 of the Special Voting Rules are also entered on the revised list of electors.

Table 5

Preliminary statistics on the number of ballots cast and voter turnout

Number of electors on final lists	Ordinary polls	Advance polls	Special Voting Rules	Total votes cast	Rejected ballots	Total valid votes	Voter turnout
72 697	30 629	1 061	520	32 210	103	32 107	44.3%

The candidates and by-election results

The deadline for the nomination of candidates was 2:00 p.m. on April 24, 2000. The deadline for withdrawal or for making corrections to information on candidates' nomination papers was 5:00 p.m. that same day.

Of the 10 registered federal political parties, four chose to nominate candidates in the by-election: the Canadian Reform Conservative Alliance, the Progressive Conservative Party of Canada, the New Democratic Party and the Liberal Party of Canada. One candidate had no affiliation with a registered political party.

Once nominations closed, the list of official candidates was transmitted to Canadian diplomatic missions and consular posts by the Department of Foreign Affairs and International Trade, and to Canadian Forces bases by the Department of National Defence. The list was also posted on the Elections Canada Web site.

On election night, the Election Results System used in the electoral district was linked to Elections Canada's central computer; as votes were counted, they were transmitted to the server in Ottawa for posting on the Web site.

Progressive Conservative candidate Loyola Hearn received the most votes (see Table 6), and was elected Member of Parliament for St. John's West.

Special permission

The week before election day, the Chief Electoral Officer made a ruling under subsection 9(1) of the *Canada Elections Act*, which allows him to adapt provisions of the Act in keeping with the intent of the legislation. This case concerned subsection 126(4), which permits transfer certificates for deputy returning officers and poll clerks working at polling stations other than the one at which they may vote, if they are appointed after the advance polls. The Chief Electoral Officer extended this provision to central poll supervisors, information officers, registration officers and their assistants, and persons responsible for maintaining order. These officials would otherwise have been deprived of their right to vote, because they may not leave the polling stations where they work.

Table 6

Preliminary statistics on valid votes obtained, by candidate

Candidate	Political affiliation	Valid votes obtained	Percentage
Frank Hall	Canadian Reform Conservative Alliance	1 315	4.09%
Loyola Hearn	Progressive Conservative Party of Canada	11 392	35.48%
Greg Malone	New Democratic Party	11 036	34.37%
Anthony G. Sparrow	Liberal Party of Canada	8 032	25.01%
E. Sailor White	No Affiliation	332	1.03%
Total		**32 107**	**100%**

Commissioner's report

The Commissioner of Canada Elections, Raymond A. Landry, C.M., is responsible for ensuring compliance with and enforcing of the *Canada Elections Act*. At the time of writing, the Commissioner had received four complaints alleging an offence under the *Canada Elections Act* related to the November 15, 1999, by-elections in Hull–Aylmer, Mount Royal and Saskatoon–Rosetown–Biggar. The complaint files concerning voting, advertising and financial matters have been closed.

One complaint of an alleged offence under the *Canada Elections Act* was brought to the Commissioner's attention following the May 15 by-election in St. John's West. The file is under review.

The Commissioner may institute an investigation or a prosecution either on his own initiative, or if he receives a complaint in writing alleging that an offence has been committed, within six months of its commission. Prosecutions must be instituted within 18 months from the commission of the offence. These deadlines have not yet expired.

Conclusion

This report fulfils the statutory obligation of the Chief Electoral Officer to report on the by-election held in the electoral district of St. John's West on May 15, 2000.

The by-election proceeded efficiently and successfully, and in accordance with our plans. Communications, revision and voting were all conducted without untoward incidents. The by-election also gave Elections Canada an opportunity to refine our procedures and to test recent technological advances in preparation for the next federal general election, while at the same time providing electors and candidates with progressive electoral administration and services.

As is customary, this report has reviewed other developments since the previous by-elections in November 1999, highlighting both legislative reform and technological developments. We continue to innovate as we pursue our goal of a Canadian electoral system that is a model of modern practices, accessibility and transparency.

Rapport du directeur général des élections du Canada

sur l'élection partielle
du 15 mai 2000
dans St. John's-Ouest

Élections Canada

Données de catalogage avant publication (Canada)

Élections Canada
Rapport du directeur général des élections du Canada sur l'élection partielle tenue le 15 mai 2000 dans St. John's-Ouest

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Report of the Chief Electoral Officer of Canada following the May 15, 2000 by-election held in St. John's West.
ISBN 0-662-65074-3
N° de cat. SE1-2/2000

1. Canada. Parlement—Élections, 2000.
2. Élection—Terre-Neuve—St. John's-Ouest.
I. Titre.
II. Titre : Report of the Chief Electoral Officer of Canada following the May 15, 2000 by-election held in St. John's West.

JL193.C32 2000 324.971 C00-980313-0F

© Directeur général des élections du Canada, 2000

N° de catalogue SE1-2/2000
ISBN 0-662-65074-3

TOUS DROITS RÉSERVÉS

IMPRIMÉ AU CANADA

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6
Tél. : 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)
Téléc. : (613) 954-8584
ATS : 1 800 361-8935
Site Web : http://www.elections.ca

Le 21 juillet 2000

L'honorable Gilbert Parent
Président de la Chambre des communes
Édifice du Centre, Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'administration de l'élection partielle tenue le 15 mai 2000 dans la circonscription de St. John's-Ouest ainsi que sur celle de mon Bureau depuis la publication de mon rapport précédent. Conformément au paragraphe 195(1) de la *Loi électorale du Canada*, L.R.C., ch. E-2, ce rapport est déposé dans les soixante jours suivant le retour du bref de cette élection.

En vertu du paragraphe 195(3) de la Loi, le président doit présenter sans délai ce rapport à la Chambre des communes.

Le document contient des données sommaires sur les résultats de l'élection partielle, ainsi qu'un compte rendu de son déroulement. Les résultats officiels du scrutin seront publiés et pourront être consultés sur le site Web d'Élections Canada (http://www.elections.ca) d'ici la fin de décembre 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Jean-Pierre Kingsley

257 Slater Street/257, rue Slater, Ottawa, Canada K1A 0M6 • (613) 993-2975 Fax/Télécopieur: (613) 993-5380

Table des matières

Avant-propos 1

Élections Canada : activités depuis le rapport précédent 3

Suivi des élections partielles du 15 novembre 1999 dans Hull–Aylmer, Mont-Royal, Saskatoon–Rosetown–Biggar et York-Ouest 3

Questions juridiques 3

Le Registre national des électeurs 4

État de préparation aux élections : la technologie de l'information 6

Amélioration de la procédure d'inscription des électeurs 6

Rapports avec le Parlement et les partis politiques enregistrés 7

Répartition du temps d'antenne 8

Nouvelles publications 8

Activités internationales 9

Décisions relatives aux infractions à la *Loi électorale du Canada* 10

L'élection partielle dans St. John's-Ouest 11

Communications avec les électeurs 12

Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs 13

La révision des listes électorales 13

Le vote 14

Les candidats et les résultats de l'élection partielle 16

Permission spéciale 16

Rapport du commissaire 17

Conclusion 17

Avant-propos

Ce rapport au Président de la Chambre des communes porte sur l'élection partielle tenue le 15 mai 2000 dans la circonscription de St. John's-Ouest (Terre-Neuve) ainsi que sur l'administration du Bureau du directeur général des élections depuis la publication du rapport précédent.

Je conclus dans ce rapport que l'élection partielle s'est déroulée efficacement, conformément aux attentes et à nos plans. Toutes les activités relatives aux communications, à la révision et au vote en soi se sont réalisées sans incidents. Toutefois, encore une fois, nous avons assisté dans cette élection partielle à une participation au scrutin bien moindre que lors de la dernière élection générale – 44,3 % par comparaison à 60,4 % dans cette même circonscription lors de l'élection générale de 1997. Il est à noter que la participation au scrutin à l'échelle nationale n'était que de 67 % à la dernière élection générale, du jamais vu depuis 1925.

La mise en œuvre de la réforme électorale demeure au cœur de nos préoccupations depuis les élections partielles précédentes, qui ont eu lieu le 15 novembre 1999. Le système électoral canadien est aujourd'hui reconnu, partout dans le monde, comme un modèle de démocratie électorale. Au fil des ans, nous avons tenté de mettre en place un système électoral moderne, accessible, transparent et efficace – en un mot, un système où les électeurs peuvent voter librement pour les candidats de leur choix. Nous avons pris dans cette optique un engagement à améliorer la législation électorale.

Un projet de loi conçu dans le but de remplacer l'actuelle *Loi électorale du Canada* (déposé le 7 juin 1999 et de nouveau le 14 octobre 1999, sous le titre du projet de loi C-2) a reçu la sanction royale le 31 mai 2000. La nouvelle *Loi électorale du Canada* entrera en vigueur le 1er décembre 2000, à moins que je ne publie avant cette date un avis dans la *Gazette du Canada* selon lequel les préparatifs nécessaires à sa mise en application ont été effectués et que, par le fait même, la Loi peut déjà s'appliquer.

Dans nos efforts visant la mise en place d'un système électoral moderne et efficace, nous avons été en mesure de tirer profit des progrès technologiques pour adopter des améliorations notables, comme le Registre national des électeurs. Celui-ci a servi pour dresser la liste électorale préliminaire de l'élection partielle, qui a subi quelque 5 311 révisions, touchant 7,6 % des 70 023 électeurs figurant sur la liste préliminaire. Ce pourcentage relativement bas témoigne de la qualité des données du registre.

Nous nous réjouissons de la proportion élevée de Canadiens et de Canadiennes qui consentent activement au transfert des renseignements les concernant de sources fédérales au Registre national des électeurs, quoique la faible participation des jeunes contribuables qui viennent d'avoir 18 ans soit décevante. D'autres sections du présent rapport abordent en outre les progrès dans nos ententes visant le partage de l'information avec nos partenaires, dans notre recours à la technologie de l'information, dans nos publications et dans nos diverses activités internationales.

À mesure que la société et la technologie évoluent, de nouveaux motifs apparaîtront assurément pour justifier de nouvelles réformes et d'autres améliorations à notre technologie. Au Canada, nous voyons désormais la réforme électorale comme un processus évolutif et constant, dont la responsabilité appartient au Parlement au nom de la nation canadienne, qui générera des résultats essentiels au renforcement et au maintien de la démocratie. Pour ma part, je me considère privilégié d'être au service du Parlement et des citoyens dans la bonne marche de nos efforts en ce sens.

Jean-Pierre Kingsley

Élections Canada : activités depuis le rapport précédent

Suivi des élections partielles du 15 novembre 1999 dans Hull–Aylmer, Mont-Royal, Saskatoon–Rosetown–Biggar et York-Ouest

Dépenses électorales des candidats en lice

En vertu de la *Loi électorale du Canada*, les candidats sont tenus de déposer, dans les quatre mois suivant le jour de l'élection, un rapport concernant leurs dépenses d'élection. Élections Canada procède actuellement à l'examen des déclarations envoyées par les 25 candidats aux élections partielles de novembre 1999 dans Hull–Aylmer, Mont-Royal, Saskatoon–Rosetown–Biggar et York-Ouest, afin de s'assurer de leur conformité à la Loi et de déterminer le montant des remboursements à verser aux candidats qui y ont droit.

Questions juridiques

Modifications à la législation électorale

Le dernier rapport traçait le contexte dans lequel s'insère le projet de loi C-2, *Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois.*

Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 31 mai 2000. La nouvelle *Loi électorale du Canada* entrera en vigueur le 1er décembre 2000, à moins que le directeur général des élections ne fasse publier avant cette date un avis dans la *Gazette du Canada* selon lequel les préparatifs nécessaires à sa mise en application ont été effectués et que, par le fait même, la Loi peut déjà s'appliquer. Dans une telle éventualité, la nouvelle Loi entrerait en vigueur à partir de la date de publication de l'avis. Jusqu'alors, l'actuelle *Loi électorale du Canada* continue de s'appliquer.

La nouvelle Loi tient compte de plusieurs recommandations formulées par la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, en 1992, par le directeur général des élections du Canada dans ses rapports soumis au Parlement en 1996 et en 1997 ainsi que par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dans un rapport déposé en 1998. Elle tient compte en outre des décisions rendues par la Cour d'appel de l'Alberta (*Somerville*, 1996), par la Cour suprême du Canada (*Thomson Newspapers*, 1998, et *Libman*, 1997) et par la Cour de l'Ontario (Division générale) (*Figueroa*, 1999). Les nouvelles dispositions renforcent des modifications importantes apportées à la *Loi électorale du Canada* en 1992, en 1993 et en 1996.

Telles sont les principales modifications apportées :

- restructuration et clarification de la *Loi électorale du Canada* afin de faciliter son application;
- abrogation de lois désuètes, comme la *Loi sur les élections fédérales contestées*, la *Loi relative aux enquêtes sur les manœuvres frauduleuses* et la *Loi sur la privation du droit de vote*;
- réglementation de la publicité électorale faite par des tiers. Les tiers sont des groupes ou des personnes autres que les candidats, les partis enregistrés ou les associations de circonscription des partis enregistrés;
- interdiction de la publication ou de la diffusion de publicité électorale ou de nouveaux sondages d'opinion électoraux le jour du scrutin, jusqu'à la fermeture de tous les bureaux de vote de la circonscription. Le média qui est le premier à rendre publics les résultats d'un sondage électoral, et tout autre média qui les diffuse ou publie dans les 24 heures qui suivent, sont tenus de publier en même temps des détails sur la méthodologie de ce sondage;
- imposition d'exigences plus rigoureuses relativement à la communication de renseignements financiers par les partis enregistrés;

- droit du commissaire aux élections fédérales de conclure des ententes de conformité et de demander des injonctions durant une campagne électorale afin d'exiger le respect de la Loi;
- adoption possible d'autres changements administratifs en vue d'améliorer l'accessibilité du système électoral.

Pour de plus amples détails sur la nouvelle *Loi électorale du Canada*, on peut consulter le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca).

Récentes décisions judiciaires

Dans le dossier de *Figueroa* c. *Canada* (*Procureur général*), la constitutionnalité de certaines dispositions relatives aux partis politiques enregistrés est mise en cause. La Cour de l'Ontario (Division générale) déclarait en mars 1999 que les partis politiques n'auraient besoin de nommer que deux candidats pour être enregistrés au lieu des 50 prévus actuellement par la Loi, que les partis répondant à cette exigence pourraient voir apparaître leur nom sur le bulletin de vote, que les actifs d'un parti ne réussissant pas à parrainer 50 candidats ne seraient pas automatiquement liquidés et, enfin, qu'un candidat n'aurait plus à obtenir au moins 15 % des suffrages pour être admissible au remboursement complet du dépôt de 1 000 $ exigible à la présentation d'une candidature.

Le procureur général fédéral en a appelé de ce jugement devant la Cour d'appel de l'Ontario, limitant son appel à deux éléments : le nombre de candidats requis pour l'enregistrement d'un parti et l'inscription du nom d'un parti sur les bulletins de vote. La Cour a entendu cet appel les 2 et 3 mars 2000, mais n'a pas encore rendu de jugement.

Le directeur général des élections est intervenu dans cette cause à titre d'intervenant désintéressé. Il a plus particulièrement demandé à la Cour d'appel de préciser comment sa décision s'appliquerait aux nombreuses autres dispositions de la *Loi électorale du Canada* qui concernent les partis enregistrés.

Lorsqu'elle sera en vigueur, la nouvelle *Loi électorale du Canada* ne procédera plus au remboursement des dépôts des candidats en fonction du pourcentage des suffrages qu'ils ont recueilli. De plus, les actifs des partis ne seront plus automatiquement liquidés.

Le Registre national des électeurs

La tenue du Registre national des électeurs

On veille à la mise à jour du Registre national des électeurs ainsi qu'à la conservation de données aussi précises que possible entre les élections générales. Il est ainsi prêt en tout temps à fournir des listes électorales préliminaires fiables pour les élections générales, les élections partielles et les référendums fédéraux, comme l'élection partielle qui vient d'avoir lieu à St. John's-Ouest.

Ce registre est constamment mis à jour à partir des données fournies par l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, les bureaux des véhicules automobiles et les registraires de l'état civil des provinces et des territoires ainsi que les organismes électoraux de la Colombie-Britannique et du Québec, deux provinces qui tiennent des listes électorales permanentes. Les listes électorales utilisées lors des élections provinciales et territoriales sont également utilisées à des fins de mise à jour. Des accords sont déjà conclus ou sont en voie de négociation afin de pouvoir accéder aux listes de chaque province et territoire.

La *Loi électorale du Canada* exige le consentement actif des contribuables pour le transfert des renseignements les concernant de sources fédérales au Registre national des électeurs. Pour l'exercice de 1999, 85 % des contribuables (jusqu'en mai 2000) ont accepté que l'on transfère leurs renseignements personnels dans le Registre national des électeurs à des fins de mise à jour. En outre, 86 % des nouveaux citoyens canadiens ont consenti à ce qu'on les inscrive au registre.

Dans le cadre de ses activités courantes visant l'entretien du Registre national des électeurs, en

mars et en avril 2000, Élections Canada a de nouveau fait parvenir une lettre aux citoyens qui venaient d'atteindre l'âge de 18 ans afin de leur demander de confirmer leur citoyenneté et de consentir à leur inscription au registre. C'est par les données fournies par l'Agence des douanes et du revenu du Canada ou les bureaux des véhicules automobiles qu'on a pu identifier ces électeurs potentiels.

Cette initiative était la deuxième du genre et elle visait 392 000 jeunes âgés de 18 ans. Ce groupe était en fait composé de quelque 248 000 personnes qui ont eu leur 18e anniversaire entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 1999, ainsi que de 144 000 citoyens de l'Ontario, de Terre-Neuve, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut qui n'avaient pu être touchés par le premier envoi postal fait au printemps de 1999, en raison de la tenue récente ou imminente d'élections dans leur province ou leur territoire. L'envoi postal n'a pas visé de citoyens résidant au Québec, du fait que le Directeur général des élections du Québec ajoute automatiquement ceux qui viennent d'atteindre l'âge de 18 ans aux données qu'il transmet à Élections Canada aux fins de la mise à jour du registre. Le taux de réponse obtenu jusqu'à ce jour, un décevant 24 %, correspond aux résultats obtenus en 1999.

Un projet pilote d'envoi postal a été mis sur pied dans le cadre de la campagne de sensibilisation menée par Élections Canada, consistant en l'expédition, en avril 2000, de 27 000 cartes de rappel. On a envoyé celles-ci à des jeunes de 18 ans de Vancouver, de Winnipeg et de Halifax qui avaient déjà reçu une demande de consentement et de confirmation de citoyenneté, les encourageant à remplir le formulaire et à le faire parvenir à Élections Canada. À l'été 2000, Élections Canada entreprendra une évaluation qualitative et quantitative des initiatives prises jusqu'à présent, y compris celle des cartes de rappel.

Partage des données du Registre national des électeurs

Le partage de données entre divers partenaires revêt une grande importance pour Élections Canada. C'est par de telles initiatives que l'on assure la qualité supérieure du Registre national des électeurs, tant entre les élections que durant celles-ci. On gagne à utiliser les listes d'électeurs révisées par d'autres juridictions afin d'augmenter les sources de mise à jour du registre et, ce faisant, d'améliorer encore sa qualité.

Depuis la publication du dernier rapport, trois nouveaux partenariats ont officiellement été établis. Un accord quinquennal visant le partage de renseignements a été conclu avec le directeur général des élections de Terre-Neuve et du Labrador. En vertu de cet accord, Élections Canada partage les données contenues dans le Registre national des électeurs en vue de la création et de l'entretien d'un registre provincial. De plus, Élections Canada a signé un accord avec la Société ontarienne d'évaluation foncière, l'organisme responsable de l'établissement des listes électorales préliminaires en vue des élections municipales en Ontario qui auront lieu en novembre 2000. La Société a effectué une étude visant à coupler les données du Registre national des électeurs avec celles recueillies à des fins d'évaluation foncière. C'est par suite du succès de cette étude qu'a été conclu l'accord officiel entre l'organisme et Élections Canada le 8 décembre 1999. En vertu de cet accord, la Société a reçu un sommaire des données du registre à des fins de comparaison avec sa propre base de données; le taux de couplage était supérieur à 50 % et, ainsi, la Société a pu éviter les coûts liés au recensement par la poste de plus de deux millions de foyers en Ontario. Enfin, grâce à un accord entre la ville de Winnipeg et Élections Canada, la capitale du Manitoba pourra utiliser les données du Registre national des électeurs afin de préparer toutes ses prochaines élections municipales. Les termes de tous ces accords prévoient qu'Élections Canada pourra, en échange, recevoir des données électorales révisées en vue de mettre à jour le Registre national des électeurs.

Chaque accord comporte des mesures de sécurité obligatoires. Les données électorales représentent des renseignements personnels qui sont protégés par la *Loi électorale du Canada* et par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En vertu de la *Loi électorale du Canada*, ces renseignements ne peuvent être utilisés qu'à des fins électorales.

La deuxième réunion du Comité consultatif sur le Registre national des électeurs a eu lieu le 19 avril 2000. Ce comité offre une tribune aux fournisseurs et aux utilisateurs de données afin qu'ils puissent partager de l'information relativement aux nouveaux projets d'échange de données. Parmi les sujets de discussion abordés figurent le transfert en toute sécurité des données et la gestion des adresses.

État de préparation aux élections : la technologie de l'information

La transition vers l'an 2000

Les activités de planification en réaction au bogue de l'an 2000 ont débuté dès 1997 à Élections Canada, et elles se sont avérées efficaces durant la nuit du 31 décembre 1999 au 1er janvier 2000. Dans l'ensemble, le processus de transition s'est déroulé en douceur : seuls quelques incidents mineurs, rapidement résolus, ont été rapportés.

Le plan de transition comportait des volets axés respectivement sur la période immédiatement avant, pendant et après le passage à l'an 2000. Il couvrait tous les aspects relatifs aux ressources essentielles ainsi qu'à la surveillance et au calendrier des événements pour lesquels il fallait prendre des mesures spéciales. Il y avait du personnel sur appel et sur place pendant toute la durée de la transition, travaillant sous la supervision du coordonnateur du passage à l'an 2000. Celui-ci collaborait avec une équipe d'intervention en cas de crise, le Comité exécutif d'Élections Canada, le directeur du projet An 2000 et d'autres cadres supérieurs.

Inscription dans les circonscriptions : mise à l'épreuve d'un nouveau logiciel

Élections Canada procède actuellement au remplacement d'ÉCAPLÉ (Élections Canada : Automatisation et production de la liste des électeurs et électrices) par le système RÉVISE. Ce nouveau système est plus efficace pour la préparation de listes électorales, car il utilise les données du Registre national des électeurs. De plus, il pourra traiter les changements apportés par les récentes modifications à la *Loi électorale du Canada*.

Utilisé pour la première fois lors de l'élection partielle de St. John's-Ouest en vue de la révision des listes électorales, ce système répond aux attentes d'Élections Canada. Il est actuellement l'objet d'une adaptation et d'essais pour mesurer son efficacité dans le cadre d'un contexte plus exigeant, comme l'est celui d'une élection générale.

Un nouveau réseau et du nouveau matériel informatique à l'intention des directeurs du scrutin et d'Élections Canada

Le système d'inscription RÉVISE utilise un réseau informatique composé de réseaux locaux séparés pour chacun des bureaux de scrutin. La société IBM a été la soumissionnaire gagnante d'un contrat de quatre ans visant à fournir le nouveau matériel informatique, les logiciels, le service et le soutien nécessaires aux directeurs du scrutin et à Élections Canada pour la gestion des scrutins fédéraux, y compris 3 500 ordinateurs personnels, 602 imprimantes et 301 serveurs.

Amélioration de la procédure d'inscription des électeurs

Élections Canada a donné le coup d'envoi à l'examen de la procédure d'inscription afin de cerner les aspects où il y aurait matière à amélioration. Cet examen couvre la procédure d'inscription des nouveaux électeurs, celle permettant aux électeurs actuels de corriger leurs renseignements personnels figurant dans les listes électorales, celle permettant de viser plus spécifiquement les nouveaux projets résidentiels et les régions caractérisées par une forte mobilité afin d'encourager les nouveaux électeurs à s'inscrire ainsi que celle permettant d'envoyer de l'information aux électeurs relativement au processus

d'inscription. Toutes les améliorations jugées utiles seront complétées à temps pour la tenue de la prochaine élection générale.

Depuis la publication du dernier rapport, nous avons demandé aux directeurs du scrutin de consulter les associations locales des partis politiques qui ont présenté des candidats à l'élection de 1997. Cette consultation avait deux objectifs : déterminer les sections de vote et les lieux de scrutin et discuter de la révision ciblée. Nous avions tout d'abord écrit aux partis politiques afin d'obtenir le nom d'une personne-ressource dans chaque circonscription; une consultation a eu lieu lorsqu'un tel nom a été fourni. Nous avons demandé l'accord des partis quant aux endroits dans la circonscription où il faudrait effectuer des visites porte-à-porte pour inscrire les électeurs ou confirmer leur inscription, c'est-à-dire dans les nouveaux secteurs résidentiels et les secteurs à haute mobilité. Comme il est difficile de définir les secteurs à haute mobilité avec précision, nous voulions que les partis approuvent les quartiers ciblés par le directeur du scrutin.

Le nouveau tarif des honoraires prévoit la création du poste d'agent de liaison. Les circonscriptions comptant une population autochtone (à l'intérieur ou à l'extérieur d'une réserve) ou une population ethnoculturelle d'au moins 10 % feront appel aux services d'un agent de liaison afin de répondre aux besoins de ces groupes. Ce poste devrait être doté dans 129 circonscriptions. Nous demanderons également aux agents de liaison de travailler avec les organismes pour les sans-abri afin de faciliter le vote de ces personnes.

Rapports avec le Parlement et les partis politiques enregistrés

Comparution du directeur général des élections devant les comités de la Chambre des communes et du Sénat

Le 31 mars 2000, le directeur général des élections a comparu devant les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre afin de les informer des nouvelles cartes électorales dont on prévoit se servir aux prochaines élections. Ces cartes comprendront des nouveautés adoptées à la suite d'une enquête menée auprès des directeurs du scrutin et des partis politiques. Elles contiendront le nom et d'autres renseignements à jour sur les rues, les noms et les limites des municipalités ainsi que les limites administratives des circonscriptions. De plus, ces cartes illustreront en Ontario les lots et concessions, de même que les cantons et les rangs dans les Prairies. Élections Canada augmentera ensuite le rythme de production des cartes, en plus de les détailler davantage et les rendre plus faciles à lire. La base de données utilisée pour la production des cartes a été élaborée en partenariat avec Statistique Canada.

Par ailleurs, le directeur général des élections a comparu devant les membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 12 avril 2000, durant leurs délibérations sur le projet de loi C-2, la nouvelle *Loi électorale du Canada*. Il a mis l'accent sur l'aspect qui lui semble le plus déterminant du projet de loi : l'application aux tiers des plafonds de dépenses et des exigences en matière de divulgation financière. Les tiers sont les groupes et les personnes qui font de la publicité durant une campagne électorale, mais qui ne sont pas des candidats, des associations de circonscription ou des partis politiques enregistrés. Il a profité de l'occasion pour exprimer son appui en faveur des mesures du projet de loi visant à donner plus de poids au principe de la transparence ainsi qu'au droit du public de savoir qui influence le débat électoral.

Le texte intégral de la déclaration faite par le directeur général des élections lors de sa comparution devant le comité ainsi que celui de toutes ses allocutions publiques peuvent être consultés dans le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca).

Comité consultatif des partis politiques enregistrés

Depuis la publication du rapport précédent, le Comité consultatif des partis politiques enregistrés s'est rencontré à deux reprises. La réunion du 3 décembre 1999 a permis de donner aux partis

politiques enregistrés un aperçu du recours aux nouvelles technologies par Élections Canada, notamment des améliorations apportées au site Web de l'organisme, du nouveau système d'inscription des électeurs sur le terrain, du Système de déboursés des élections, du rapport électronique du candidat et du Système de gestion des scrutins.

À la réunion du 3 mars 2000, il a plutôt été question de planification de la préparation aux scrutins, de nouveaux produits de cartographie électorale qui seront utilisés lors de la prochaine élection générale ainsi que de l'organisation du bureau du directeur du scrutin, plus spécifiquement des compétences des directeurs du scrutin et du tout nouveau poste d'agent de liaison. Un agent de liaison sera dorénavant disponible dans toutes les circonscriptions comportant une importante population d'origine autochtone ou ethnoculturelle, afin de rendre aussi accessible que possible le droit de vote en favorisant les communications entre ces collectivités et le bureau du directeur du scrutin.

Changement de nom des partis politiques

Le 27 mars 2000, le Parti Réformiste du Canada envoyait au directeur général des élections une demande comportant trois volets : le changement de son nom inscrit, de « Parti Réformiste du Canada » à « l'Alliance réformiste conservatrice canadienne »; le changement de la forme abrégée de son nom, de « Réforme » à « Alliance Canadienne »; et le changement de son logo. Le directeur a reçu et examiné la demande du Parti Réformiste du Canada, ainsi que des observations du Parti progressiste-conservateur du Canada, du Parti action canadienne et du Rest of Canada Party, sans compter plusieurs lettres et courriels du public.

Le 2 avril, le directeur général des élections faisait part de sa conclusion que le nom complet, sa forme abrégée et le logo proposés ne ressemblaient pas de si près à ceux d'un autre parti enregistré auprès d'Élections Canada que le parti risquerait d'être confondu avec un autre parti. Aussi, conformément à la *Loi électorale du Canada*, il a accepté les changements proposés au nom, à la forme abrégée du nom et au logo du Parti Réformiste du Canada. Celui-ci est maintenant enregistré sous le nom de l'Alliance réformiste conservatrice canadienne, une décision rétroactive en date de la réception de la demande par le directeur général des élections, soit le 27 mars 2000. En anglais le nom du parti est *Canadian Reform Conservative Alliance* et la forme abrégée du nom est *Canadian Alliance*. Le site Web d'Élections Canada contient une section montrant les noms et les logos de tous les partis politiques fédéraux enregistrés.

Le 2 mai 2000, le Parti progressiste-conservateur du Canada a demandé à la Cour fédérale de se pencher sur la décision du directeur général des élections. En juin 2000, la cour n'avait pas encore établi de date pour l'audience de cette demande.

Répartition du temps d'antenne

La dernière répartition du temps d'antenne réservé aux messages ou émissions politiques a été effectuée le 22 décembre 1999. En vertu de la *Loi électorale du Canada*, une nouvelle répartition devra être établie durant l'année 2000. Les règles régissant la répartition du temps d'antenne ne s'appliquent pas aux élections partielles. Pour connaître la répartition de 1999, voir le site Web d'Élections Canada.

Nouvelles publications

Compendium de l'administration électorale au Canada

Élections Canada a publié le *Compendium de l'administration électorale au Canada* de 1999 sur son site Web. Ce document présente une analyse comparée de la législation électorale au palier fédéral et dans chaque province et territoire; on y traite de différents aspects de l'administration électorale, dont le redécoupage des circonscriptions, l'inscription des électeurs, le processus de vote, la nomination et l'enregistrement des candidats, des partis politiques,

des associations locales et des tiers, ainsi que le financement électoral. Le Compendium est préparé chaque année pour la Conférence des administrateurs d'élections du Canada; l'édition actuelle a été mise à jour en vue de la Conférence qui a eu lieu en juin 1999. On peut la consulter en direct, en format PDF ou HTML.

Le projet ACE

Comme il s'était engagé à le faire, Élections Canada a assuré la coordination de la traduction en français de la toute première encyclopédie électronique des élections, qui consiste en un important recueil de textes analytiques et comparatifs et de pratiques exemplaires illustrant la manière d'organiser et de soutenir des élections libres et légitimes, et d'en étudier le déroulement. Le projet Administration et coût des élections, ou projet ACE, est une initiative de l'*International Institute for Democracy and Electoral Assistance*, de l'*International Foundation for Election Systems* et du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. On trouvera la version française 0.1 du projet sur le site Web qui y est consacré (www.aceproject.org).

Activités internationales

En novembre 1999, Élections Canada a accueilli un délégué de la Slovaquie venu se renseigner sur l'admissibilité des électeurs, le vote par anticipation, l'organisation et la nomination des agents officiels de circonscription et du personnel affecté au scrutin, l'inscription des donateurs, le système d'appels et le recomptage, les élections partielles, les ajournements, les restrictions applicables aux campagnes électorales, les fonctions du directeur général des élections et celles de ses représentants et autres agents nommés par lui, ainsi que la transparence et la bonne gouvernance.

En décembre 1999, Élections Canada a reçu un délégué du *Ralph Bunche Institute on the United Nations*, qui désirait obtenir de l'information sur les activités internationales qui pourraient aider le Japon à mener un programme d'assistance électorale internationale.

En janvier 2000, M. Mikhail Khvostov, ambassadeur du Bélarus au Canada, et le deuxième secrétaire et vice-consul Pavel Shidlovsky ont rencontré le directeur général adjoint des élections du Canada, Services internationaux, M. Ron Gould, afin de discuter des besoins électoraux du Bélarus.

En février 2000, Élections Canada a accueilli une délégation de la *Public Office Commission* d'Irlande, qui s'est intéressée au financement électoral ainsi qu'à la législation et à la réforme électorales au Canada.

En mars 2000, Élections Canada a reçu une délégation du Mexique venue discuter des prochaines élections fédérales dans ce pays, prévues pour juillet 2000. La délégation réunissait MM. José Woldenberg Karakowsky, conseiller-président; Manuel Carrillo, chef de cabinet – Affaires internationales; et Victor Avilés, chef du Service de presse; ainsi que M^me^ Lourdes Gonzalez, directrice des Relations internationales et des Affaires politiques.

Élections Canada a aussi accueilli une délégation de trois journalistes d'Éthiopie en février.

En avril, nous avons reçu la visite du P^r^ Karel Vasak, conseiller auprès de l'Institut Tricontinental de la Démocratie Parlementaire et des Droits de l'Homme et ancien conseiller juridique du secrétaire général de l'UNESCO. M. Vasak est venu discuter des préparatifs des scrutins, sous les auspices de la Francophonie.

En avril et mai 2000, Élections Canada a envoyé trois conseillers canadiens en Cisjordanie et à Gaza pour soutenir le projet électoral palestinien.

En février, avril et mai 2000, M. Kingsley a rencontré le secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali, à Paris. Durant ses visites, il a participé à des séminaires préparatoires au prochain Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

À la demande de l'Agence canadienne de développement international, Élections Canada a détaché six experts canadiens auprès de l'Organisation internationale pour les migrations, pour qu'ils mettent leur savoir-faire au service du programme d'enregistrement de Kosovars à l'extérieur de leur région.

Décisions relatives aux infractions à la *Loi électorale du Canada*

Le 23 novembre 1999, M. Randy Wells, candidat dans la circonscription de Humber–St. Barbe–Baie Verte (Terre-Neuve), a plaidé coupable à l'accusation d'avoir omis de transmettre ou de faire transmettre au directeur du scrutin une déclaration concernant les dépenses d'élection du candidat, dans les quatre mois suivant le jour de l'élection générale du 2 juin 1997, en violation du paragraphe 236(2) de la *Loi électorale du Canada*. M. Wells a été condamné à une amende de 200 $ à être payée dans les 60 jours. Toutefois, comme cette infraction constitue un acte illégal, M. Wells a perdu pour cinq années consécutives le droit de voter, de se porter candidat et d'occuper un poste sur nomination de la Couronne ou du gouverneur en conseil.

Le 23 novembre 1999, M. Brian John Sheppard, agent officiel dans la circonscription de Humber–St. Barbe–Baie Verte (Terre-Neuve), a plaidé coupable à l'accusation d'avoir omis de transmettre au directeur du scrutin le rapport du vérificateur et une déclaration concernant les dépenses d'élection du candidat, dans les quatre mois suivant le jour de l'élection générale du 2 juin 1997, en violation du paragraphe 236(2) de la *Loi électorale du Canada*. M. Sheppard a reçu une absolution sous condition d'une période de probation de neuf mois. Toutefois, comme cette infraction constitue un acte illégal, M. Sheppard a perdu pour cinq années consécutives le droit de voter, de se porter candidat et d'occuper un poste sur nomination de la Couronne ou du gouverneur en conseil.

Pour obtenir des renseignements sur les autres condamnations prononcées à la suite du référendum d'octobre 1992 et des élections générales d'octobre 1993 et de juin 1997, on peut consulter le relevé des sentences sur le site Web d'Élections Canada.

L'élection partielle dans St. John's-Ouest

Le 31 janvier 2000, M. Charlie Power, député du Parti progressiste-conservateur de St. John's-Ouest, a démissionné de son siège à la Chambre des communes.

Le 9 avril 2000, le gouverneur en conseil annonçait qu'une élection partielle visant à combler le siège vacant dans la circonscription de St. John's-Ouest aurait lieu le 15 mai 2000.

Le directeur général des élections a alors adressé un bref au directeur du scrutin de la circonscription, lui demandant de conduire une élection partielle. Le tableau 1 présente les principales étapes du processus entre le déclenchement de l'élection et le retour du bref.

Tableau 1

Dates clés de l'élection partielle du 15 mai 2000 dans St. John's-Ouest

Date	Jour du calendrier électoral	Événement
9 avril	Jour 36	Émission du bref; préparatifs en vue de l'ouverture du bureau du directeur du scrutin
9 au 15 avril	Jours 36 à 30 (minuit)	Période d'interdiction de publicité pour les partis politiques
12 avril	Jour 33	Début de la période de révision des listes électorales
12 avril	Jour 33	Publication de la proclamation – les candidats peuvent se présenter
19 et 20 avril	Jours 26 et 25	Envoi des avis de confirmation d'inscription à tous les électeurs inscrits
24 avril	Jour 21 (14 h)	Clôture des présentations de candidats
25 avril	Jour 20	Début de la révision ciblée
4 mai	Jour 11	Distribution des listes électorales révisées
5, 6 et 8 mai	Jours 10, 9 et 7	Vote par anticipation
9 mai	Jour 6 (18 h)	Fin de la période de révision et d'inscription au vote par bulletin spécial
12 mai	Jour 3	Distribution des listes électorales officielles
14 et 15 mai	Jours 1 et 0	Période d'interdiction de publicité pour les partis politiques
15 mai	Jour 0	Jour de l'élection
16 mai	Jour – 1	Addition officielle des votes
23 mai	Jour – 8	Retour du bref

Communications avec les électeurs

À l'élection partielle, comme à tous les scrutins, Élections Canada s'est employé à renseigner le public, les partis politiques, les candidats et les médias sur le processus électoral et les dates clés de la période électorale.

Le principal moyen de communication a été la brochure distribuée dans tous les foyers dans les jours suivant l'émission du bref. On y trouvait entre autres le nom et le numéro de téléphone du directeur du scrutin ainsi que des renseignements sur le Registre national des électeurs et sur la façon de faire ajouter ou corriger un nom sur les listes électorales. Le document indiquait aussi les dates limites relatives au vote par bulletin spécial et à la réception des bulletins de vote spéciaux, les dates clés pour le vote par anticipation, le processus d'inscription et de vote le jour de l'élection et les exigences quant au lieu de résidence applicables lors d'une élection partielle. La brochure informait les électeurs qu'ils allaient recevoir sous peu leur avis de confirmation d'inscription et soulignait l'importance de conserver l'avis jusqu'au jour de l'élection.

Les avis ont été envoyés à chacun des électeurs dont le nom figurait sur les listes électorales préliminaires. Envoyés immédiatement après la brochure, ils indiquaient où et quand voter et expliquaient les différentes options offertes par Élections Canada aux électeurs qui ne peuvent pas se rendre à leur bureau de vote le jour de l'élection.

Toute l'information destinée au public a été produite dans les deux langues officielles. D'après les données de recensement, la circonscription ne renfermait pas de communautés ethnoculturelles ou autochtones suffisamment nombreuses pour justifier la traduction de l'information en d'autres langues. Sur demande, des renseignements clés ont également été produits sur des supports de substitution, notamment en braille, en gros caractères et sur audiocassettes.

Lors de l'élection partielle du 15 novembre 1999 dans Saskatoon–Rosetown–Biggar, Élections Canada a mené des essais pour évaluer l'efficacité des annonces radiophoniques à sensibiliser les électeurs à l'arrivée de la brochure dans leur courrier. Devant le succès de l'initiative, on a renouvelé l'expérience lors de l'élection partielle dans St. John's-Ouest. Des annonces radiophoniques rappelant aux électeurs leur droit de s'inscrire et de voter ont été diffusées le jour de l'élection, en même temps que le numéro de téléphone à composer pour obtenir de plus amples renseignements auprès du directeur du scrutin.

Vers la fin de la période électorale, une annonce a été publiée dans des quotidiens et des journaux communautaires afin de rappeler aux électeurs que l'adresse de leur bureau de vote était indiquée sur leur avis de confirmation d'inscription et qu'ils pouvaient s'inscrire sur place. L'annonce relevait de la même approche qu'aux dernières élections générales.

Élections Canada a travaillé en étroite collaboration avec les médias locaux pour s'assurer que les électeurs recevaient tous les renseignements nécessaires. Il leur a remis une trousse contenant le communiqué sur le déclenchement des élections, un profil de la circonscription et le calendrier des dates clés. La trousse contenait en outre des renseignements généraux, notamment sur le processus électoral, le rôle d'Élections Canada, les Règles électorales spéciales et le Registre national des électeurs ainsi que les lignes directrices que les candidats et les partis doivent suivre en matière de dépenses et de contributions électorales.

Pendant la campagne de 36 jours, Élections Canada a publié dix communiqués concernant les principales échéances, la date de l'élection et les règles à suivre par les médias pendant la fin de semaine précédant le jour de l'élection.

Une section consacrée à l'élection partielle a été créée sur le site Web d'Élections Canada. On y trouvait la liste des candidats officiels, la carte de la circonscription, l'adresse et le numéro de téléphone du bureau du directeur du scrutin, de même que des renseignements généraux sur le processus de vote, y compris le vote par bulletin spécial. Le soir de l'élection, les résultats ont été diffusés sur le site Web à mesure qu'ils devenaient disponibles.

Le personnel du Centre de renseignements d'Élections Canada était disponible par l'entremise de la ligne téléphonique 1 800 INFO-VOTE et d'Internet pour répondre aux questions et demandes de publications sur le processus électoral.

Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs

Afin d'aider les candidats, les agents officiels et les vérificateurs à comprendre et à respecter les dispositions financières de la *Loi électorale du Canada*, Élections Canada a tenu un séminaire dans St. John's-Ouest le 14 avril 2000. Un agent officiel a donné des indications sur la façon de remplir le *Rapport du candidat concernant les dépenses d'élection* et montré comment utiliser le *Rapport électronique du candidat*.

La révision des listes électorales

Pour la huitième fois depuis la création, en 1997, du Registre national des électeurs, on s'est servi des données du registre pour dresser les listes électorales préliminaires d'une élection partielle. Le directeur du scrutin de la circonscription a fait état de 3 234 ajouts, 1 115 changements d'adresse au sein de la circonscription, 560 radiations et 402 corrections aux listes préliminaires, y compris les électeurs votant en vertu des Règles électorales spéciales qui ont été ajoutés aux listes. Ces chiffres représentent 7,6 % des 70 023 électeurs qui figuraient sur les listes préliminaires.

Des 5 311 révisions qui ont été effectuées durant l'élection, y compris celles touchant les électeurs votant en vertu des Règles électorales spéciales, 2 061 ont eu lieu pendant la période de révision, du 12 avril au 9 mai. Les 3 250 autres révisions ont découlé des inscriptions au bureau de scrutin le jour de l'élection. Le tableau 2 détaille les révisions apportées.

Tableau 2

Opérations de révision des listes électorales

Calendrier	Opérations de révision		Totaux cumulatifs
Jour 53 à jour 11	***Listes préliminaires***	***70 023***	
	Ajouts	280	
	Corrections	233	
	Radiations	481	
	Changements d'adresse	338	
	Total	1 332	
	Liste révisées	***69 822***	
	Ajouts	446	726
	Corrections	75	308
	Radiations	78	559
	Changements d'adresse	130	468
	Total	729	2 061
	Listes officielles	***70 190***	
	Ajouts	2 508	3 234
	Corrections	94	402
	Radiations	1	560
	Changements d'adresse	647	1 115
	Total	3 250	5 311
	Listes définitives	***72 697***	

Le vote

Participation électorale

Au total, 32 210 des 72 697 électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote à l'élection partielle. Les électeurs incapables de voter le jour de l'élection pouvaient voter par anticipation les 5, 6 et 8 mai. La plupart des électeurs ont voté le jour de l'élection, le 15 mai, à l'un des 214 bureaux de vote répartis dans la circonscription. Tous les bureaux de scrutin ont été ouverts durant 12 heures, de 8 h 30 à 20 h 30, heure locale.

Chacun des 129 lieux de scrutin était doté d'un accès de plain-pied. Le tableau 3 contient des détails sur l'emplacement des lieux de scrutin et sur leur accessibilité.

Le taux de participation dans l'ensemble de la circonscription a été de 44,3 %. À l'élection générale de 1997, il avait atteint 60,4 % dans la circonscription. La participation électorale est toujours plus faible à une élection partielle qu'à une élection générale. À la dernière élection générale en 1997, la participation à l'échelle nationale s'est chiffrée à 67 %, soit le taux le plus faible depuis 1925 (66,4 %) et l'avant-dernier depuis 1896 (62,9 %, le plus bas taux jamais enregistré). Au 20e siècle, le Canada a tenu 28 élections générales, et le taux de participation moyen a été d'environ 73 %. Depuis la Confédération, en 1867, le taux de participation le plus élevé à l'échelle nationale a été de 79,4 %; il a été atteint aux élections générales de 1958.

Tableau 3

Lieux de scrutin

Emplacement des lieux de scrutin

Types d'immeubles	Nombre de lieux	Pourcentage
Centre communautaire	45	34,87 %
Salle paroissiale	23	17,83 %
Immeuble municipal	13	10,08 %
Immeuble d'habitation	13	10,08 %
École	12	9,30 %
Résidence pour personnes âgées	9	6,97 %
Immeuble commercial	7	5,43 %
Autre	3	2,32 %
Caserne de pompiers	1	0,78 %
Hôpital	1	0,78 %
Bureau du directeur du scrutin	1	0,78 %
Légion royale canadienne	1	0,78 %
Total	**129**	**100 %**

Types de bureaux de scrutin

Ordinaires	Itinérants	Spéciaux	Total
213	1	13	227

Accessibilité des bureaux de scrutin

Nombre total de bureaux de scrutin	Nombre de bureaux de scrutins accessibles	Pourcentage
227	227	100 %

Comme c'est toujours le cas lors d'une élection partielle ou générale, les résidants de la circonscription qui ne pouvaient pas voter le jour de l'élection ou lors du vote par anticipation, de même que ceux qui étaient en voyage ou qui résidaient temporairement à l'étranger, ont pu voter par la poste au moyen du bulletin spécial, en vertu des Règles électorales spéciales. Les Canadiens à l'étranger pouvaient obtenir de l'information sur la façon de voter auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par l'intermédiaire de ses missions diplomatiques et postes consulaires. Les électeurs des Forces canadiennes, en poste au pays et à l'étranger, ont été informés de leur droit de vote par le ministère de la Défense nationale.

Le tableau 4 indique le nombre d'inscriptions au vote par bulletin spécial. Les trois listes d'électeurs inscrits dans le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes des listes qui sont révisées lors d'un scrutin. Les électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur les listes électorales révisées.

Tableau 4

Inscriptions en vertu des Règles électorales spéciales

Catégories d'électeurs demandant à voter selon les Règles électorales spéciales	Nombre de bulletins demandés
Groupe 1[1]	
Membres des Forces canadiennes	588
Électeurs incarcérés	0
Électeurs résidant temporairement à l'étranger	7
Sous-total, groupe 1	**595**
Groupe 2[2]	
Électeurs se trouvant temporairement hors de leur circonscription	24
Électeurs votant dans leur circonscription	479
Sous-total, groupe 2	**503**
Nombre total d'inscriptions au vote par bulletin spécial	**1 098**

[1] Les trois listes d'électeurs inscrits dans le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes de la liste qui est révisée lors d'un scrutin.

[2] Les électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur la liste électorale révisée.

Tableau 5

Statistiques préliminaires concernant le nombre de bulletins déposés et le taux de participation

Nombre d'électeurs sur les listes définitives	Bureaux ordinaires de scrutin	Bureaux spéciaux de scrutin	Règles électorales spéciales	Total des bulletins déposés	Bulletins rejetés	Total des votes valides	Taux de participation
72 697	30 629	1 061	520	32 210	103	32 107	44,3 %

Le vote

Participation électorale

Au total, 32 210 des 72 697 électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote à l'élection partielle. Les électeurs incapables de voter le jour de l'élection pouvaient voter par anticipation les 5, 6 et 8 mai. La plupart des électeurs ont voté le jour de l'élection, le 15 mai, à l'un des 214 bureaux de vote répartis dans la circonscription. Tous les bureaux de scrutin ont été ouverts durant 12 heures, de 8 h 30 à 20 h 30, heure locale.

Chacun des 129 lieux de scrutin était doté d'un accès de plain-pied. Le tableau 3 contient des détails sur l'emplacement des lieux de scrutin et sur leur accessibilité.

Le taux de participation dans l'ensemble de la circonscription a été de 44,3 %. À l'élection générale de 1997, il avait atteint 60,4 % dans la circonscription. La participation électorale est toujours plus faible à une élection partielle qu'à une élection générale. À la dernière élection générale en 1997, la participation à l'échelle nationale s'est chiffrée à 67 %, soit le taux le plus faible depuis 1925 (66,4 %) et l'avant-dernier depuis 1896 (62,9 %, le plus bas taux jamais enregistré). Au 20e siècle, le Canada a tenu 28 élections générales, et le taux de participation moyen a été d'environ 73 %. Depuis la Confédération, en 1867, le taux de participation le plus élevé à l'échelle nationale a été de 79,4 %; il a été atteint aux élections générales de 1958.

Tableau 3

Lieux de scrutin

Emplacement des lieux de scrutin

Types d'immeubles	Nombre de lieux	Pourcentage
Centre communautaire	45	34,87 %
Salle paroissiale	23	17,83 %
Immeuble municipal	13	10,08 %
Immeuble d'habitation	13	10,08 %
École	12	9,30 %
Résidence pour personnes âgées	9	6,97 %
Immeuble commercial	7	5,43 %
Autre	3	2,32 %
Caserne de pompiers	1	0,78 %
Hôpital	1	0,78 %
Bureau du directeur du scrutin	1	0,78 %
Légion royale canadienne	1	0,78 %
Total	**129**	**100 %**

Types de bureaux de scrutin

Ordinaires	Itinérants	Spéciaux	Total
213	1	13	227

Accessibilité des bureaux de scrutin

Nombre total de bureaux de scrutin	Nombre de bureaux de scrutins accessibles	Pourcentage
227	227	100 %

Comme c'est toujours le cas lors d'une élection partielle ou générale, les résidants de la circonscription qui ne pouvaient pas voter le jour de l'élection ou lors du vote par anticipation, de même que ceux qui étaient en voyage ou qui résidaient temporairement à l'étranger, ont pu voter par la poste au moyen du bulletin spécial, en vertu des Règles électorales spéciales. Les Canadiens à l'étranger pouvaient obtenir de l'information sur la façon de voter auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par l'intermédiaire de ses missions diplomatiques et postes consulaires. Les électeurs des Forces canadiennes, en poste au pays et à l'étranger, ont été informés de leur droit de vote par le ministère de la Défense nationale.

Le tableau 4 indique le nombre d'inscriptions au vote par bulletin spécial. Les trois listes d'électeurs inscrits dans le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes des listes qui sont révisées lors d'un scrutin. Les électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur les listes électorales révisées.

Tableau 4

Inscriptions en vertu des Règles électorales spéciales

Catégories d'électeurs demandant à voter selon les Règles électorales spéciales	Nombre de bulletins demandés
Groupe 1[1]	
Membres des Forces canadiennes	588
Électeurs incarcérés	0
Électeurs résidant temporairement à l'étranger	7
Sous-total, groupe 1	**595**
Groupe 2[2]	
Électeurs se trouvant temporairement hors de leur circonscription	24
Électeurs votant dans leur circonscription	479
Sous-total, groupe 2	**503**
Nombre total d'inscriptions au vote par bulletin spécial	**1 098**

[1] Les trois listes d'électeurs inscrits dans le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes de la liste qui est révisée lors d'un scrutin.

[2] Les électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur la liste électorale révisée.

Tableau 5

Statistiques préliminaires concernant le nombre de bulletins déposés et le taux de participation

Nombre d'électeurs sur les listes définitives	Bureaux ordinaires de scrutin	Bureaux spéciaux de scrutin	Règles électorales spéciales	Total des bulletins déposés	Bulletins rejetés	Total des votes valides	Taux de participation
72 697	30 629	1 061	520	32 210	103	32 107	44,3 %

Les candidats et les résultats de l'élection partielle

Les candidats avaient jusqu'au 24 avril 2000 à 14 h pour poser leur candidature et jusqu'à 17 h pour la retirer ou pour corriger l'information contenue dans leur bulletin de présentation.

Des dix partis politiques fédéraux enregistrés, quatre ont présenté des candidats à l'élection partielle : l'Alliance réformiste conservatrice canadienne, le Parti progressiste-conservateur du Canada, le Nouveau Parti Démocratique et le Parti libéral du Canada. Il y avait aussi un candidat sans appartenance à un parti politique enregistré.

À la clôture des présentations, la liste des candidats officiels a été transmise aux missions diplomatiques et aux postes consulaires du Canada par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et aux bases des Forces canadiennes par le ministère de la Défense nationale. La liste a aussi été affichée sur le site Web d'Élections Canada.

Le soir de l'élection, le Système des résultats électoraux utilisé dans la circonscription était relié à l'ordinateur central d'Élections Canada. Les résultats étaient transmis au fur et à mesure au serveur à Ottawa, pour affichage sur le site Web.

Le candidat du Parti progressiste-conservateur, Loyola Hearn, a reçu le plus grand nombre de votes (voir tableau 6) et a donc été élu député de St. John's-Ouest.

Permission spéciale

La semaine avant le jour de l'élection, le directeur général des élections a rendu une décision en vertu du paragraphe 9(1) de la *Loi électorale du Canada*, lequel lui permet d'adapter les dispositions de la Loi pourvu qu'il respecte l'esprit de la législation. Le cas présent touche le paragraphe 126(4) qui permet d'émettre un certificat de transfert aux scrutateurs et aux greffiers travaillant à un bureau de scrutin autre que celui où ils devraient voter s'ils sont nommés après le vote par anticipation. Le directeur général des élections a étendu cette disposition aux superviseurs de centre de scrutin, aux agents d'information, aux agents d'inscription et à leurs assistants ainsi qu'aux personnes responsables du maintien de l'ordre. Autrement, ces personnes auraient été privées de leur droit de vote, puisqu'elles ne peuvent quitter le bureau de scrutin auquel elles sont affectées.

Tableau 6

Statistiques préliminaires concernant les votes valides, par candidat

Candidat	Appartenance politique	Votes valides obtenus	Pourcentage
Frank Hall	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne	1 315	4,09 %
Loyola Hearn	Parti progressiste-conservateur du Canada	11 392	35,48 %
Greg Malone	Nouveau Parti Démocratique	11 036	34,37 %
Anthony G. Sparrow	Parti libéral du Canada	8 032	25,01 %
E. Sailor White	Aucune appartenance	332	1,03 %
Total		**32 107**	**100 %**

Rapport du commissaire

Le commissaire aux élections fédérales, Raymond A. Landry, C.M., doit faire appliquer et respecter la *Loi électorale du Canada*. Lors de la rédaction du présent rapport, le commissaire avait reçu quatre plaintes alléguant la perpétration d'une infraction à la *Loi électorale du Canada* relativement aux élections partielles du 15 novembre 1999 dans Hull–Aylmer, Mont-Royal et Saskatoon–Rosetown–Biggar. Les plaintes, qui concernaient le vote, la publicité et les questions financières, ont été classées.

Une plainte alléguant la perpétration d'une infraction à la *Loi électorale du Canada* a été portée à l'attention du commissaire après l'élection partielle du 15 mai dans St. John's-Ouest. Elle est en cours d'examen.

Le commissaire peut ouvrir une enquête ou engager une poursuite à son initiative ou s'il reçoit une plainte écrite qui allègue la perpétration d'une infraction dans les six mois de la perpétration. Les poursuites doivent être entamées dans les 18 mois qui suivent la perpétration de l'infraction. Ces délais n'ont pas encore expiré.

Conclusion

Le présent rapport répond à l'obligation qu'a le directeur général des élections, aux termes de la Loi, de rendre compte de l'élection partielle qui s'est déroulée dans la circonscription de St. John's-Ouest le 15 mai 2000.

L'élection partielle a été menée efficacement, conformément aux attentes et à nos plans. Les communications, la révision et le vote se sont déroulés sans incidents. L'élection partielle a aussi donné à Élections Canada l'occasion de perfectionner ses procédures et de mettre à l'essai de nouvelles technologies en prévision de la prochaine élection générale fédérale, tout en assurant aux électeurs et aux candidats une administration électorale et des services connexes qui ne cessent de s'améliorer.

Comme les éditions antérieures, le présent rapport a examiné les nouveautés survenues depuis les dernières élections partielles, qui ont eu lieu en novembre 1999, soulignant les faits notables concernant la réforme législative et les progrès technologiques. Nous continuons d'innover en vue de conserver au Canada un système électoral reconnu pour ses pratiques modernes, son accessibilité et sa transparence.